



Résiliation ou congé d'un bail appartement meublé

Par **Patita**, le **20/03/2012** à **15:30**

Bonjour,

J'ai un appartement meublé grand luxe, que j'ai loué à qq en tant que résidence principale;(bail d'un an 02 Mars 2011)

Suite à une mésentente générale avec cette personne, je lui fait savoir verbalement que je ne voulais plus continuer à le louer.

Je lui envoyé 1 lettre avec accusée réception,dont il ne l'a jamais réclamée; je lui ai envoyé une autre par courrier normal, en lui annonçant une augmentation du loyer.

Réfus catégorique. Excuse 40 euros c'est trop.

Chaque fois que j'arrive à l'avoir par tél, il m'insulte, etc.

Etant donné tous ces problèmes qui me cause cette personne, ma santé se fragilise;

Je voudrais qu'il parte, que dois je faire? Congé, résiliation, je voudrais aussi le récupérer pour moi, j'ai 64 ans,je suis à bout.

Meerci de vos réponses